

Alger American Asset Growth Fund

Un Compartiment d' Alger SICAV

La Société de gestion d'Alger SICAV est La Francaise AM International

Catégorie I-3 US (LU0940251175)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

Alger SICAV - Alger American Asset Growth Fund (le Fonds) recherche une appréciation du capital sur le long terme.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs nets, hors actifs liquides, en actions ou en titres liés à des actions d'entreprises de toutes tailles qui présentent un potentiel de croissance prometteur et dont les titres sont cotés ou négociés sur une bourse américaine.

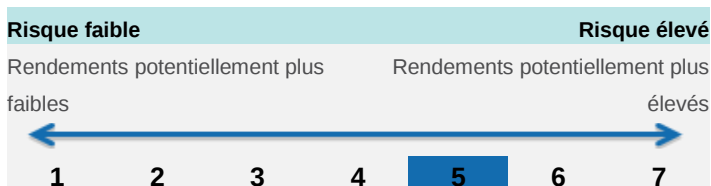
L'indice de référence du Fonds est le S&P 500 Index, un indice non géré généralement représentatif du marché boursier américain sans considération de la taille des sociétés. Le Fonds ne recompose pas l'indice de référence, mais essaie de dépasser sa performance. Il peut donc dévier sensiblement de l'indice de référence, en le sous-performant ou le surperformant.

Le Fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés pour des besoins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les Actionnaires peuvent racheter leurs parts en adressant une demande de rachat écrite à l'Agent de tenue des registres et des transferts. Les demandes de rachat doivent être réceptionnées en bonne et due forme par l'Agent de tenue des registres et des transferts avant 17h00 (heure du Luxembourg) le Jour ouvrable précédant la Date de valorisation à laquelle les parts doivent être rachetées. Le droit de rachat peut être suspendu dans certaines circonstances extraordinaires. Actuellement, le Conseil d'administration n'envisage pas de verser des dividendes en espèces sur les résultats nets. En principe, tous les revenus sur investissements nets et les plus-values nettes réalisées et non réalisées seront accumulés et augmenteront la Valeur d'actif net par part. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Dividendes et Distributions » du Prospectus pour toute information complémentaire.

Recommandation : Il est possible que ce Fonds ne convienne pas à des investisseurs ayant l'intention de retirer leurs fonds dans un délai inférieur à cinq ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur des données historiques et pourrait ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur du Fonds. La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La Catégorie I-3 US d'Alger American Asset Growth Fund a été classifiée dans la catégorie 5 en raison de la fluctuation relativement importante de sa Valeur d'actif net. L'opportunité de réaliser des bénéfices conséquents est corrélée à un risque de pertes importantes.

Lors de la catégorisation d'un fonds, il est possible que la méthodologie utilisée ne couvre pas l'ensemble des risques importants. Une description détaillée des risques peut être retrouvée dans le Prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'incidence sur la catégorisation du Fonds, mais peuvent avoir une influence sur le profil de risque global du Fonds :

Risques liés aux investissements dans des sociétés toutes capitalisations confondues : Investir dans des sociétés toutes capitalisations confondues comporte le risque que les émetteurs moins importants et plus récents dans lesquels le Fonds investit aient des gammes de produits ou des ressources financières limitées ou aient une gestion peu approfondie.

Risques liés aux investissements dans des valeurs de croissance : Les cours des valeurs de croissance sont en principe supérieurs aux bénéfices de leurs entreprises. Les valeurs de croissance peuvent être plus sensibles aux marchés, aux développements économiques et politiques que d'autres valeurs, ce qui rend leurs cours plus volatils.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds peut investir dans, ou souscrire à, des produits dérivés pour différentes raisons, y compris pour des raisons de couverture contre certains risques de marché ou de taux d'intérêts, pour fournir un substitut à l'achat ou la vente de titres particuliers ou pour augmenter les revenus potentiels. Un investissement négligeable dans des produits dérivés peut avoir une incidence importante sur la performance du Fonds.

Frais

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucuns
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,15 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

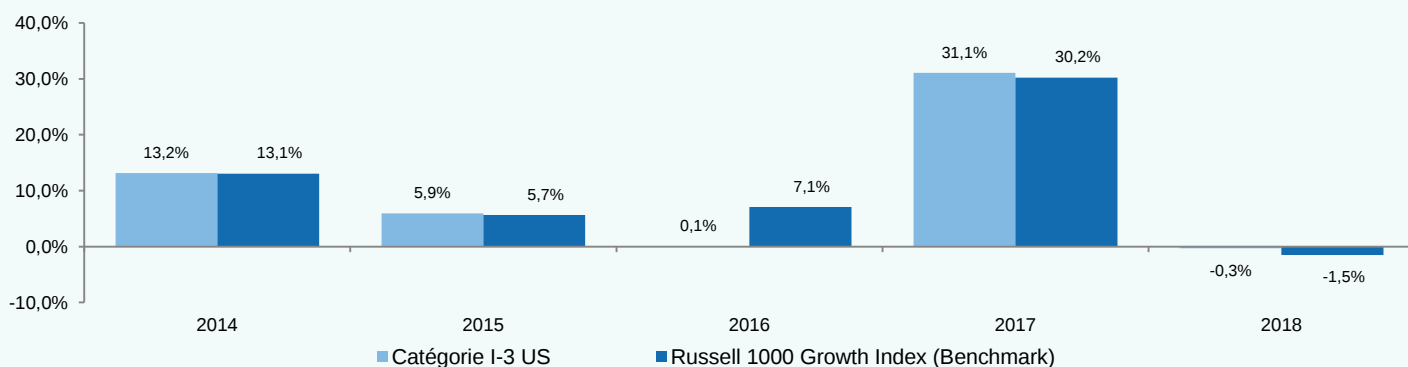
Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent aux montants maximums. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. Pour toutes informations complémentaires relatives aux frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus ou consulter votre Intermédiaire financier.

Un actionnaire peut procéder à quatre échanges par an sans encourir de frais d'échange, de frais de souscription initiale ou de frais de sortie. Par la suite, le Fonds pourra facturer une commission d'échange pouvant s'élever jusqu'à un pour cent, par échange, de la valeur des parts à échanger.

Le montant des frais courants est calculé sur la base des charges des douze mois clôturés le 31 janvier 2019. Ces coûts peuvent varier d'année en année. Les coûts de transaction du portefeuille y sont exclus. Pour toutes informations complémentaires sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus disponible sur www.alger.com.

Performance passée



Les performances passées du Fonds ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Le tableau ne reflète pas l'incidence des commissions de distribution susceptibles d'être prélevées.

Les performances passées de la catégorie sont calculées en dollars US.

Alger SICAV - Alger American Asset Growth Fund a été lancée

le 19 août 1996. La Catégorie I-3 US a été lancée le 13 décembre 2013.

En mars 2019, l'indice de référence a été modifié, passant du Russell 1000 Growth Index au S&P 500 Index.

Informations pratiques

Le dépositaire d'Alger SICAV est State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Alger SICAV - Alger American Asset Growth Fund est un compartiment d'Alger SICAV. Ce document d'informations clés pour l'investisseur est une description d'Alger SICAV - Alger American Asset Growth Fund. Le Prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour tous les compartiments d'Alger SICAV. Les actifs et passifs de chaque compartiment d'Alger SICAV sont séparés de droit, signifiant que l'investisseur est seulement affecté par les bénéfices et pertes d'Alger American Asset Growth Fund.

Le pays d'origine du fonds est Luxembourg. En Suisse, le représentant est ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich, et l'agent payeur est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zurich, Suisse. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant. En ce qui concerne les parts distribuées en et depuis la Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège social du représentant. Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Le régime fiscal applicable à Alger SICAV au Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle des investisseurs. Veuillez consulter un conseiller fiscal quant aux incidences de ce Fonds sur votre situation.

La responsabilité d'Alger SICAV ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus d'Alger SICAV.

Alger SICAV est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*.

La Française AM International est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier*.

La politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, incluant, entre autres, un descriptif des modes de calcul des rémunérations et avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur : <http://lfgrou.pe/xxDHv0>. Un exemplaire papier est gracieusement mis à disposition sur demande au siège social de la Société de gestion.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes au 27 mars 2019.